

Perspectives

par Marcelle Beaudiquez

Directeur du développement scientifique et des réseaux, BNF

Je reviendrai sur nos interrogations évoquées par Claire Vayssade, mais je voudrais d'abord préciser nos choix actuels.

- Vous l'avez compris, nous considérons que l'offre bibliographique de la BNF est spécifique : tant parce que nous sommes les seuls à produire les listes bibliogra-

phiques requises dans la loi (les équivalents de l'institut national de l'audiovisuel et du Centre national de la cinématographie sont encore à venir) que parce que nos notices ont valeur dans la durée. Certes, nos notices sont utilisées dans l'instant, mais elles ont vocation à identifier des collections patrimoniales pérennes et c'est pour cela qu'elles se doivent d'être exemplaires.

- Nous estimons également qu'il ne nous appartient pas de faire le tri : tous les documents étant reçus et conservés, ils doivent tous avoir une notice. La notion de sélection introduite par la loi de 1992 ne joue que pour les progiciels et les émissions télévisées, mais ne touche pas les imprimés.

- Parce que l'offre est spécifique, elle justifie une gamme de produits diversifiée.

En vingt-trois ans, on a :

- amélioré la gamme des produits sur papier,

- diversifié la gamme des produits sur CD-ROM,
- créé la gamme des fichiers d'autorité sur CD-ROM,
- étendu notre offre de la *Bibliographie nationale française* au *Catalogue général*.

La version papier a plus de 800 abonnés, dont un tiers à l'étranger (sans compter les acquisitions d'exemplaires destinés aux échanges internationaux). La gamme des CD-ROM remplace et enrichit l'offre en ligne du Serveur bibliographique national. L'offre en ligne est actuellement réservée au catalogage partagé (*via* Renater et pour 16 bibliothèques universitaires) ou à la consultation (*via* Internet) et pour la totalité des entrées.

On pourrait, face à ces principes, conclure à un relatif constat d'échec dans la rapidité de production.

Mais la FULBI (Fédération des utilisateurs de logiciels de bibliothèques) disait encore récemment : « *Ce que l'on attend de la BNF, c'est la qualité plus que la rapidité.* » De ce point de vue, la maîtrise semble proche : le travail sur les notices d'autorité, les contrôles qualité et la formation dispensée en sont les garants.

Pour la rapidité, on trouve actuellement des solutions organisationnelles aux effets limités, en attendant les nouvelles solutions techniques du système d'information en cours de réalisation : gestion du

dépôt légal à partir des ISBN et non plus à partir d'une prénotice. La BNF devant reprendre l'AFNIL (Agence francophone de numérotation internationale du livre) dans l'avenir, cela permettra de réduire le pourcentage de documents sans ISBN grâce à une campagne d'attribution.

Après l'ouverture, à effectif constant, s'il n'y a pas de résultats suffisants, quels choix s'offriront à nous pour le « mieux plus vite » ? Définir des priorités de traitement ? Abandonner les notices d'autorité pour revenir à un simple index ? Abandonner les formats bibliographiques pour le catalogage automatique et l'indexation automatique grâce au SGML ? Qu'en pensent les utilisateurs ?